

**GOÛT DU QUANTITATIF
(Ça vaut combien de points, Chef ?)**

Ça y est. On va tout évaluer; même les ministres ! Comme les profs et les élèves.

C'est la note de vie scolaire appliquée à tous, la déresponsabilisation de chacun ! Il faut durer en politique, pour faire durer le pouvoir ! Que les fidèles se décarcassent, il faut un deuxième mandat au méditerranéen-président .

Dans la folie du tout quantitatif, des statistiques et des sondages, Darcos va être évalué au nombre d'heures supplémentaires effectuées par les enseignants. On s'en fout du résultat sur les élèves, l'essentiel c'est que ça coûte moins cher à l'Etat : moins de postes budgétaires, moins de charges patronales. L'essentiel pour le ministre n'est pas la réussite des élèves mais sa réussite à lui pour ne pas être viré, pour plaire à l'omniprésident qui a dicté sa pensée profonde.

Et c'est le transfuge Eric Besson qui est chargé de faire le boulot, au lieu du cabinet privé initialement prévu ! Il a intérêt à pas se tromper ! Fera-t-il chuter la carrière d'un ministre ? Gare à lui !

En supprimant les BEP beaucoup plus d'élèves auront le Bac. Formidable ! On pourra parader en sortant les statistiques ! Et les autres ? Ceux qui sont en très grande difficulté et qui avaient besoin de temps pour apprendre ? Ils se contenteront de l'apprentissage avec beaucoup moins d'encadrement scolaire.

Ça vaut combien de points, Chef ?

Et Hortefeux ? Il est confiant. Les chiffres vont bientôt sortir. « Certainement le même chiffre que l'an passé » dit-il à la radio. Peut mieux faire ! Et les familles brisées, les personnes arrêtées à la sortie de l'école ou sur fausse convocation, ou au guichet de la préfecture, renvoyées violemment, menottées, ligotées, bâillonnées, ceux dont les chances de survie sont quasi nulles dans leur pays... les enfants

déscolarisés... alors que certains travaillent en France depuis des années, souvent dans les tâches les plus ingrates, paient leurs impôts...

Ça vaut combien de points, Chef ?



Dans le rapport Attali, l'évaluation ne peut reposer uniquement sur les notes qu'obtiennent les meilleurs élèves, ni sur l'examen d'inspecteurs, elle doit aussi reposer sur une évaluation de leur pédagogie par leurs élèves, sur leur capacité

à faire progresser chacun et sur la prise en compte de résultats scolaires ultérieurs.

Imaginons : l'élève a réussi un Bac pro : on va étudier son dossier, et faire redescendre envers ses enseignants de lycée (tous ? dans quelle proportion ?) un pourcentage pour augmenter leur note et leur salaire au mérite puisqu'ils ont été « bons » avec cet élève il y a 2, 3 ans... pareil avec chaque cas d'élève bon ou moins bon donc avec chaque prof bon ou moins bon lui aussi, y compris ce prof de passage qui a fait un remplacement de quelques semaines dans tel collège ou lycée !

Ça vaut combien de points, Chef ?

(Suite de l'édito...)

Et les profs de collège ? Ceux qui l'ont porté à bout de bras qui ont rencontré x fois les parents ? Leur pédagogie sera-elle évaluée ce jour là ? Par les parents, l'élève, le jury, une commission ? Peut-elle être évaluée a posteriori ???

Quelle moulinette administrative, et, n'en doutons pas, informatisée et dûment renseignée au quotidien par de zélés petits chefs sera capable de mettre tout ça en chiffres, statistiques et d'en faire un produit transformé appelé avancement de carrière en toute... opacité ?

Tout s'évalue, bien sûr ! tous les rapports humains, tout ce qui s'échange dans une salle de classe pour éduquer, faire progresser, conseiller au quotidien !

Est-ce que c'est aussi simple qu'un pourcentage de trains qui arrivent à l'heure ? Avec des statistiques sur un mois, un an, 3 ans ? Et un saupoudrage de primes (pas forcément de l'avancement, ne rêvons pas ! il ne faudra pas que ça alourdisse les salaires et les retraites !)

Les élèves sont-ils des produits finis évaluables selon une norme de qualité

Ben oui, nous aurons de merveilleux outils informatiques. Grâce au numérique, passeport de la croissance (Attali p54).

Ça vaut combien de points, Chef ?

Ça vaut combien de points, Chef ?

Le pharmacien : « Mais... mais qu'est ce que c'est qu'cette matière ? Mais... Mais c'est d'la merde ! »

Preskovic : « Non, c'est kloug. » (*)

Les années se suivent et se ressemblent. Encore des suppressions de postes pour la rentrée 2008.

Personne n'ignore la volonté du gouvernement de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique. Pour faire passer la pilule, il avait été annoncé que les économies réalisées seraient partagées entre la résorption de la dette de l'état et la rémunération des fonctionnaires. Cette approche laissait entendre que les salaires des fonctionnaires pourraient augmenter.

Il n'en est rien, le budget prévoit la **suppression de 1 500 emplois** au titre des évolutions démographiques, **1 700 emplois** au titre de la rationalisation des moyens et **2 130 emplois** de stagiaires, soit environ **4200 équivalents temps plein** supprimés, auxquels il faut ajouter la **transformation de 3500 emplois** en 63 000 heures supplémentaires. Il n'y a donc aucune redistribution aux fonctionnaires des économies réalisées mais tout simplement la volonté de les faire travailler plus.

Sur les documents ministériels, aucun détail n'est donné sur les modalités de calcul des moyens respectifs de chaque académie. On ne raisonne plus en terme de moyens nécessaires mais en terme d'objectif de suppression de postes. Les moyens de chaque académie sont donc comparés à la situation moyenne de toutes les académies ce qui a pour unique objectif de gérer la pénurie.

D'autre part en ce qui concerne les évolutions démographiques le ministère raisonne de manière continue alors qu'il faudrait raisonner de manière discrète : à conditions de travail égales une baisse de 1% des effectifs d'élèves n'est pas

équivalente à une baisse de 1% des effectifs des personnels enseignants.

Exemple : dans un lycée général de 1152 élèves (36 classes de 32 élèves en moyenne), les effectifs d'élèves sont prévus en baisse de 36, soit une baisse d'environ 3%. Pour assurer les mêmes conditions de travail il est vraisemblable qu'il faille exactement les mêmes moyens en enseignants (36 classes de 31 élèves en moyenne). C'est simpliste comme exem-

ple mais cela illustre bien qu'en terme de moyens il faut raisonner par structure d'établissement et non seulement par effectif d'élèves.

De plus en ce qui concerne les effectifs d'élèves, la France est, au niveau de la natalité, un des premiers pays d'Europe. En 2000, on a parlé de baby boom mais, en 2006, on atteignait un niveau de naissance jamais vu depuis les début des années

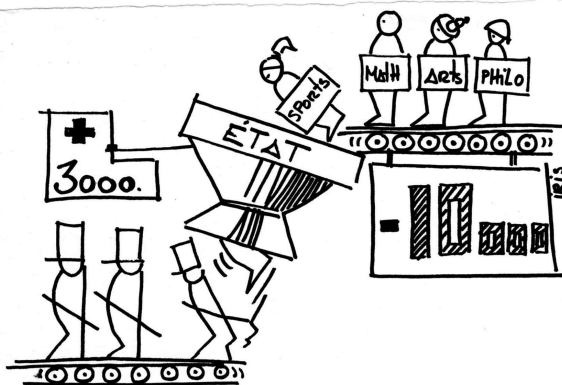
1980. Si on regarde bien, **l'argument démographique est inique.**

Considérons que le nombre de naissances est un bon indicateur sur le futur nombre d'élèves scolarisés (calculs réalisés sur la base des chiffres de l'INSEE).

En lycée, par rapport à l'année 2007, les effectifs d'élèves diminueront au maximum de 5% en 2010 (1993, 1994 et 1995 sont les années où il y a eu le moins de naissances) pour retrouver les niveaux de 2007 en 2015 et être de 4% supérieurs aux effectifs de 2007 à l'horizon 2022.

En collège, les effectifs augmentent jusqu'à 1,5 % en 2012 et restent globalement supérieurs aux effectifs de 2007 jusqu'en 2018 (entre 0 et 1,5% de plus).

En primaire, les effectifs sont supérieurs d'environ 0,5% aux



effectifs de 2007 jusqu'en 2013.

Globalement l'effectif des élèves scolarisés du primaire au lycée reste stable : -0,8 % en 2010 et -0,2% en 2013.

L'argument démographique n'est donc pas valable.

Une éducation nationale bien gérée devrait effectuer des recrutements (en fonction des besoins) constants dans le temps de manière à maintenir une certaine équité entre les candidats des différentes générations et optimiser la pyramide des âges des salariés. La justification des suppressions de postes passe actuellement avant toute chose.

Au final on peut constater que les académies du sud sont les plus mal dotées en général et que l'académie de Nice est une des plus mal dotée en particulier avec Montpellier, la Réunion et la Guadeloupe. Plus précisément l'académie perd 79 équivalents temps plein, 0,65% du stock (sic), et 106 emplois sont transformés en 1908 heures supplémentaires (106x18).



seront de grande ampleur (recrutement, autonomie, évaluation, annualisation,...) et le calendrier adopté, repoussé juste avant les vacances d'été, laisse penser à un futur passage en force.

Avant même de connaître le détail de ce qui sera proposé, il est vraisemblable que les évolutions envisagées

* Le père Noël est une ordure

Dans le coin...la curée.

A Dumont. Moins 20 élèves = moins 7,5 postes

ACTION : Dumont propose, la semaine de la rentrée, un DEBRAYAGE (même de 30 mn) dans au moins tous les lycées de l'aire toulonnaise(+ ceux qui veulent s'y joindre) au même moment... à la même heure avec, dans la presse, la liste des postes supprimés par établissement, la dénonciation des conséquences pour les usagers et nos conditions de travail... Il faut aussi organiser le boycott des C.A.

Au collège de Vinon 1 poste en moins

Au CA : DGH 3 pour, 3 abstentions, 15 contre. Pétition contre heures supplémentaires signée par 70% des collègues. Motion présentée par les élus des enseignants. C'est le minimum... syndical proposé. A la rentrée d'autres perspectives... de lutte!



A Langevin.

11 suppressions de poste au lycée général et 3 en lycée professionnel à la rentrée 2008 .

Au lycée Jean Moulin de Brignoles 4 postes en moins alors qu'on en avait déjà supprimé 15.5 l'année dernière!

LA PRÉCARITÉ POUR LES UNS,
LE MÉRITE POUR CERTAINS,
LA FLEXIBILITÉ
ET L'INSÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS !

Au Coudon.

150 élèves de moins : **19 postes** en moins (6 départs à la retraite et le reste, futurs SPF). Nous perdons environ 15% de nos effectifs et toutes les matières sont touchées. Pour l'instant, les enseignants ont décidé d'annuler le BAC Blanc qui aurait dû avoir lieu dès la rentrée. Lundi 25, nous avons une A.G. pour décider des suites de l'action. Nous avons déposé un préavis de grève reconductible pour mardi.

D'autres (mauvaises) nouvelles arriveront certainement à la rentrée car des Conseils d'Administration ont lieu dès la première semaine.

SUD Education Var a déjà déposé un préavis de grève pour la semaine de la rentrée, du 25/02 au 01/03

Base élèves, une seule revendication : le retrait

SUD Education Var, comme la fédération des syndicats SUD Education et l'Union syndicale Solidaires ont signé et soutiennent la pétition nationale pour le retrait de Base élèves initiée par le CORRESO (Collectif Rennais de Résistance Sociale). Cette pétition (1) recueille 1000 signatures individuelles par jour depuis son lancement le 22 janvier 2008, ainsi que la signature de presque 200 organisations syndicales et associatives (locales et/ou nationales). Ce succès démontre non seulement que la mobilisation contre Base élèves prend de l'ampleur, mais aussi que la revendication principale n'est plus la vigilance, mais bien la « suppression définitive du système Base élèves et des données déjà collectées ».

Se positionner par rapport à Base élèves.

Si le rôle d'une organisation syndicale consiste à défendre les conditions matérielles et financières des salarié-e-s, il consiste aussi à prendre en compte les objectifs de l'organisation du travail qui leur est proposée. En l'occurrence, il ne s'agit pas de demander des moyens et de pseudo garanties pour mettre en place Base élèves, mais bien de savoir pourquoi il y a Base élèves...

Au delà de la mise en place d'un logiciel identique à toutes les écoles, ce qui pose problème c'est la création d'une base de données avec des informations confidentielles sur les élèves et leur mise en réseau (les données nominatives sont stockées au niveau des Rectorats, et les données anonymisées sur un serveur à Orléans). L'avantage pour l'administration est de pouvoir accéder à toutes les données à tout moment du jour et de la nuit avec ou sans l'aval des équipes pédagogiques... et il suffira d'une décision pour que l'anonymat des données soit levé (ce qui est déjà prévu dans le cadre judiciaire) et que ces données transitent d'une administration à une autre.

Des organisations qui soutiennent ce projet du Ministère, ou qui n'en demande pas la suspension et encore moins le retrait, expliquent que les garanties nécessaires ont été apportées. De quelles garanties s'agit-il ? Bien sûr, les champs les plus dangereux ont été enlevés (nationalité, date d'arrivée en France, données précises sur le suivi RASED...), mais quelle est la garantie réelle qu'ils ne réapparaîtront pas à l'avenir ? Lorsque le système Base élève sera mis en place il sera beaucoup plus dur de lutter contre la réactivation de ces champs ou l'ajout de nouveaux champs...

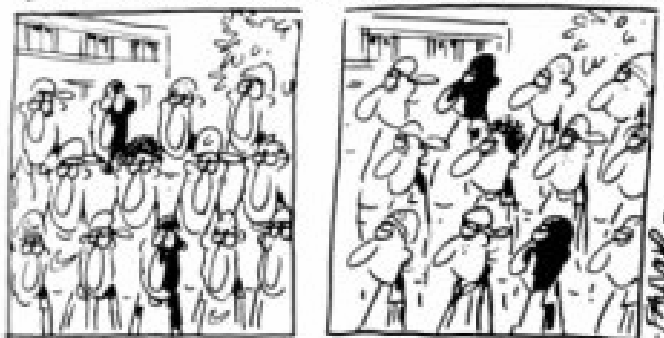
Sconet : Base élèves dans le 2nd degré.

Lorsque les champs liés à la nationalité ont été « supprimés » de Base élèves, ils n'ont pas été enlevés dans le système Sconet... la logique aurait pourtant voulu que cela soit fait. Et bien non... d'ailleurs ces champs apparaissent bien lorsque les fiches d'inscription au Diplôme National du Brevet (2) ont été éditées.

Régulièrement, de nouveaux champs apparaissent dans Sconet... les utilisateurs l'apprennent en se connectant, par un simple affichage annonçant les nouvelles saisies à effectuer. Dernier ajout en date (fin janvier), le champs « diplôme » : pour chaque élève, il faut lister les diplômes obtenus, Brevet, Bac série L, Bac série S, Licence, Master, Doctorat... Ces derniers « diplômes » listés montrent/prouvent que le système devrait être étendu à l'enseignement supérieur... D'où la question : « jusqu'où iront ils trop loin » dans le fichage des populations ?

L'ajout de champs à saisir se fait sans concertation, sans possibilité de s'y opposer a priori, et en plus, au final augmente la charge de travail des personnes en charge de la saisie... où ça des garanties ???

BIENTÔT DANS TOUTS LES LYCÉES :
LA PHOTO DE CLASSE ANTHROPOMÉTRIQUE...



Le fichage généralisé de la population.

Mais au delà de la question des garanties, il s'agit d'un choix de société qui consiste à accepter ou non le fichage généralisé d'une population donnée, soit les élèves de la maternelle au primaire (Base élèves) et jusqu'à la terminale (Sconet). Au niveau universitaire on vient de voir que cela se prépare. D'ailleurs les étudiants de l'Université du Sud Toulon-Var ne disposent-ils pas déjà de cartes d'étudiants électroniques équipées de la puce Monéo ?

La population adulte est quand à elle déjà largement fichée avec la carte Vitale, les informations liées au numéro de sécurité sociale, les divers fichiers à caractère répressif (fichier ELOI, prélèvements ADN...). Imaginer que les fichiers d'un personne adulte seront plus tard connectés à ses données lorsqu'elle était élève relève t'il de la seule science fiction ?

C'est avec un empressement certain que notre université, par l'intermédiaire de son président, met les bouchées doubles pour s'adapter à la loi « LRU », Libertés et Responsabilités des Universités que l'on devrait d'ailleurs plutôt appeler « Libéralisation et Revente des Universités » tant elle prépare la privatisation de notre enseignement supérieur. Pour rappel, cette loi (n°2007-1199) est l'aboutissement du projet d'« autonomie des universités » transformé en objectifs lors du Conseil Européen de Lisbonne de mars et dont le traité a servi de modèle à celui que vient d'adopter, il y a quelques jours et au mépris de la volonté populaire, les plus libéraux de nos politiques. Présentée par notre ministre, Valérie Pécresse, elle a été votée le 10 août 2007 en catimini et alors que tout le monde (à part beaucoup de nos che(è)r-e-s député-e-s) était en vacances! Elle donne pratiquement tout pouvoir au président d'université, reléguant les CS et CEVU au même niveau que la CPE c'est à dire à un simple rôle consultatif et en enlevant une bonne partie de ses pouvoirs au CA

Rappel des faits :

Le 17 décembre 2007 : notre président, n'ayant rencontré, depuis la rentrée universitaire, quasiment aucune opposition, contrairement à beaucoup d'autres universités de l'hexagone, convoquait, à 11h00, les élus des trois conseils : CA – Conseil d'Administration, CS – Conseil Scientifique et CEVU – Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire ainsi que les directeurs et les responsables administratifs des composantes afin de présenter, à notre communauté, cette loi.

Il oubliait, entre parenthèses, les élus de la CPE – Commission Paritaire d'Etablissement (commission locale équivalente, pour les personnels non enseignants, aux CTP des niveaux départementaux, académiques et nationaux) ainsi que tous les personnels non élus, enseignants ou non, de notre université, leur avenir au sein du système universitaire ne les intéressant et ne les concernant certainement pas. Il prétendit d'ailleurs qu'il jouait le principe de la démocratie en n'ayant convoqué que les élu-e-s! Mais SUD Education avait déposé, pour l'occasion, une heure d'information syndicale afin de permettre aux personnels de suivre cette présentation.

Évidemment, et comme il fallait s'en douter, il nous présenta et nous fit présenter cette loi comme positive, en commettant, au passage, quelques erreurs comme, par exemple, celle de parler de diplômes : il ne se rappelait plus que ces derniers, depuis la mise en place du système LMD (Licence – Master – Doctorat) il y a quelques années, n'existent plus et ont été remplacés par des grades qui n'ont plus qu'une valeur locale et non plus nationale (harmonisation européenne qu'ils disaient à l'époque) et instituant, de fait, une classification entre les grandes universités, reconnues, et celles, comme la nôtre, de seconde zone.

Le 29 janvier 2008 : les nouveaux statuts, prétendument conformes à la nouvelle loi, étaient votés.

Les résultats : sur 43 votants : 34 pour la modification des statuts, 5 contres, 3 abstentions et 1 blanc

Ce nouveau CA se composera de 30 membres : 7 membres élus du collège des professeurs des universités et personnels assimilés, 7 membres élus du collège des autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés, 5 membres élus du collège des étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue, 3 membres élus du collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques et 8 membres pour le collège des personnalités extérieures, nommés par le Président de l'université pour la durée de son mandat.

A noter que, dans ces statuts dictés par la nouvelle loi, 1/10ème seulement des membres sont des personnels IATOS et 1/6ème sont des étudiants alors que les extérieurs représenteront, eux, plus du 1/4 des membres de ce CA! Il suffira donc, lors d'un vote, que s'associent 8 autres membres pour qu'ils aient la majorité absolue.



Le 11 Mars 2008 : élections prévues en vue du renouvellement général des trois Conseils. Que va t il se passer? Toulon se retrouvera t elle, comme dans certaines universités, avec une majorité d'élus opposés à cette LRU? Il ne faut pas trop se faire d'illusion mais l'avenir nous le dira.

Il aura donc fallu à peine plus de 7 mois, le temps d'une grossesse prématurée, pour accoucher d'une nouvelle organisation de notre université et pour que le premier pas vers la privatisation de notre système d'enseignement supérieur soit allégrement franchi!

Le texte de loi LRU :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006056760&dateTexte=20080217>

Les nouveaux statuts de l'université :

http://dida.univ-tln.fr/QuickPlace/intranetadm/PageLibraryC12573ED005B09D9.nsf/h_4A6CE51535D83AD7C12573ED005DD5FE/DBF00EB370868510C12573ED005C4579/?OpenDocument

Les prochaines élections à l'Université de Toulon et du Var:

http://dida.univ-tln.fr/QuickPlace/intranetadm/PageLibraryC12573ED005AB9DB.nsf/h_Toc/03ea49c9454b5397c12573ed005f601c/?OpenDocument

Base élèves, une seule revendication : le retrait (suite)

Le croisement des fichiers.

Constituer des fichiers informatiques c'est rendre leur exploitation beaucoup plus rapide et leur croisement devient très facile. S'opposer au fichage des élèves c'est donc aussi être contre le recouplement des bases de données et le fichage généralisé qui laissent augurer de toutes sortes de traitements automatisés.

N'oublions pas que Base élèves s'inscrit dans la mise en oeuvre de la loi dite de « prévention de la délinquance » qui donne aux maires l'obligation de surveiller les « populations à risques ». Cette loi supprime le secret professionnel et le remplace par le secret partagé... ce qui est bien le cas de Base élèves puisque les maires vont avoir accès à certaines données du fichier.

Dans l'éducation nationale nous sommes des éducateurs, pas des délateurs ! Quelles relations de confiance pourront établir demain les enseignants et les directeurs-trices avec les parents d'élèves en difficulté, si ces derniers apprennent que les données ne sont plus systématiquement réservées à l'école ? Serez vous là pour vérifier les données auxquelles les maires auront effectivement accès lorsque le système sera en place ?

Une rencontre d'organisations syndicales et associatives varoises s'est tenue le 5 février au sujet de Base élèves. Celles qui demandent le retrait de Base élèves, dont SUD Education Var, ont décidé de continuer le travail en commun et préparent un texte commun qui sera largement diffusé, auprès des enseignants, des parents d'élèves, des mairies.

(1) Pétition à signer à cette adresse :

<http://petition.bigbrotherawards.eu.org/Signez-la-petition-pour-le-retrait-de-Base-eleves> ou bien contacter SUD Education pour en obtenir une version papier

(2) Voir notre communiqué de presse du 31 janvier sur notre site internet <http://www.sudeduc83.org/spip.php?article416>



Ça vient de sortir...Ça vient de sortir...Ça vient de sortir...Ça vient de sortir...Ça vient de sortir...

Le décret d'application de la loi de prévention de la délinquance est paru au Journal officiel du 15 février 2008. Cette loi autorise les maires à créer un fichier leur permettant de repérer l'absentéisme des enfants d'âge scolaire. Sans que le "droit d'opposition" prévu par la loi informatique et libertés ne puisse s'appliquer <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2532>

Cela démontre bien que la mise en place de Base élèves se fait dans la lignée de cette loi!

CARTE SCOLAIRE 1ER DEGRE : APRES LES MUNICIPALES !

L'annonce est tombée comme si cela était normal : le ministre impose que les mesures de carte scolaire soient annoncées (et négociées ?) après les élections municipales et cantonales du mois de mars. Soit deux mois après la date habituelle...

On le voit depuis quelques années, seules les écoles qui se mobilisent, soutenues par les élus locaux ont une chance d'obtenir une ouverture de classe, d'empêcher une fermeture. Cette année ne fera pas exception puisqu'il n'y a pas de création de poste. Il y aura donc inévitablement, et heureusement, des mobilisations pour obtenir satisfaction.

Des écoles occupées, des enseignants et des parents d'élèves en rogne pendant les élections, cela pourrait mettre à mal certains élus qui défendent la politique du gouvernement. Le problème est donc réglé : la carte scolaire est reportée.

Nous rappelons que l'école, et les services publics en général, ne doivent pas servir les intérêts des dirigeants et du parti politique au pouvoir, mais les intérêts de la population dans son ensemble. Ce report de la carte scolaire constitue une atteinte à la neutralité du service public puisqu'il s'inscrit dans un calendrier électoral. Cette méthode utilisée dans les régimes totalitaires doit être dénoncée et combattue. Lorsque l'on décide de fermer des classes, de supprimer des postes, que l'on ne veut pas donner de moyens aux écoles, il faut assumer ses choix, et ne pas essayer de les dissimuler par des pirouettes calendaires.



Assistants d'Education et Assistants Pédagogiques : même galère !

Dans le cadre de la précarisation des personnels de l'Education Nationale et après les CES, les MA, les Contractuels, les Vacataires, les Suppléants, les ATER, les AVS ...les Assistants d'Education et les Assistants Pédagogiques complètent cette liste de travailleurs malléables et corvéables, sans statut ni garanties d'embauche réelle. Les assistants pédagogiques sont recrutés pour assurer une mission « *complémentaire* » de celle des enseignants. D'ailleurs certains anciens vacataires deviennent assistants pédagogiques. Le risque de remplacer des professeurs absents est clair. A nous d'être vigilants.

	Assistant d'Education	Assistant Pédagogique
Recrutement	Chef d'établissement après sélection par une commission composée d'un IEN et de chefs d'établissements.	« <i>Les établissements sont seuls compétents pour le recrutement des assistants pédagogiques</i> »
Critères	BAC ou diplôme niveau IV (trois ans expérience prof. Si AVS-I) Priorité étudiants et jeunes.	Titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études après le baccalauréat ou d'un titre ou diplôme de niveau au moins égal. Les étudiants préparant les concours d'accès aux corps de l'enseignement scolaire sont priori-
Durée du contrat	Trois ans maximum, renouvelable une fois (soit un maximum de six ans de service). Des contrats inférieurs à une année scolaire peuvent être signés, mais doivent rester l'exception	Le contrat d'assistant pédagogique est un contrat de droit public conclu pour une durée maximale de trois ans dans la limite d'un engagement de six années scolaires.
Statut	CDD contrat de droit public	Contrat de droit public pour une durée maximum de trois ans
Temps de travail	Le temps de travail des assistants d'éducation est fixé à 1607 heures par an. La répartition dans l'année et dans la semaine est précisée par le contrat. Les assistants d'éducation exercent sur une période d'une durée minimale de 39 semaines et d'une durée maximale de 45 semaines	Le service se répartit sur trente-six semaines et ne peut excéder un mi-temps.
Congés	Les jours de congé pour révision sont supprimés et remplacés par un crédit d'heures (200 heures pour un temps plein).	Mêmes conditions que les AE sauf que le crédit annuel est de 100 heures maximum puisque l'assistant-e pédagogique est recruté à mi temps.
Salaire	Indice 267 brut de la fonction publique + paiement du supplément familial de traitement (SFT) + indemnité de résidence (IR). Ils peuvent également prétendre d'une part au remboursement partiel des titres de transport en région parisienne, d'autre part au remboursement des frais de transport.	Le traitement est déterminé par référence à l'indice brut 267 (indice majoré 280) de la fonction publique correspondant, compte tenu de la valeur du point (54,4113 euros à compter du 1er février 2007) à une rémunération brut mensuel de 634,79 euros pour un mi-temps (+ éventuellement l'indemnité de résidence et le supplément
Fonctions	Encadrement et surveillance des élèves dans les établissements ou les écoles, y compris le service d'internat, et, en dehors de ceux-ci, dans le cadre d'activités nécessitant un accompagnement des élèves. Appui aux personnels enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques. Aide à l'accueil et à l'intégration des élèves handicapés et accompagnement des étudiants handicapés. Aide à l'utilisation des nouvelles technologies. Participation à toute activité éducative, sportive, sociale ou culturelle."	Des fonctions d'appui aux personnels enseignants pour le soutien et l'accompagnement pédagogiques au sein des établissements publics d'enseignement du second degré et des écoles.

Elections au CA SUD Rail

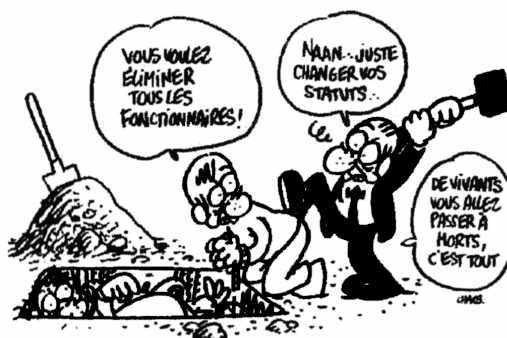
La Fédération SUD rail progresse de 5.23%. La CGT et la CFDT sont en baisse. Ces élections ont eu lieu quelques semaines après les conflits pour la défense des retraites et surtout après la décision de la CGT de reprendre le travail puis l'isolement et la détermination de SUD de continuer la grève.

	Inscrits	Votants	Valables	CGT	SUD Rail	UN-SA	CFDT	CFTC	FO	CGC
Execution et maîtrise	14105 9	86775	83855	39336	18073	7311	7206	4641	6318	970
Cadres	27557	18179	17617	3798	857	6676	2974	1024	388	1900
Total	16861 6	104954	10147 2	43134	18930	1398 7	10180	5665	6706	2870
%				42.5	18.65	13.78	10.03	5.58	6.60	2.82

SUD MGEN ...

Circulez, il n'y a rien à voir!!!

2 salariés se retrouveraient "licenciés" au niveau local - Au niveau national par contre nous en sommes au chiffre de 150 licenciements environ.



Se syndiquer à SUD Education

Un syndicat qui rassemble toutes les catégories de personnels de L'Education, enseignants et IATOSS, titulaires et non titulaires

Mode de paiement
 1 chèque 2 chèques 3 chèques 5 chèques

A envoyer à l'adresse suivante:

SUD Education Var
 1 rue Muscatelli
 83000 Toulon

Nom : **Prénom :**
Montant de la cotisation annuelle 2007-2008 :

Cotisations 2007-2008

Salaire net mensuel	Cotisation annuelle	Salaire net mensuel	Cotisation annuelle
- de 610 €	5 €	+ de 1906 €	175 €
+ de 610 €	15 €	+ de 1982 €	188 €
+ de 838 €	46 €	+ de 2058 €	200 €
+ de 915 €	53 €	+ de 2134 €	212 €
+ de 991 €	61 €	+ de 2211 €	224 €
+ de 1067 €	69 €	+ de 2287 €	238 €
+ de 1143 €	76 €	+ de 2363 €	252 €
+ de 1220 €	85 €	+ de 2439 €	265 €
+ de 1296 €	95 €	+ de 2515 €	281 €
+ de 1372 €	104 €	+ de 2592 €	296 €
+ de 1448 €	113 €	+ de 2668 €	311 €
+ de 1524 €	122 €	+ de 2744 €	326 €
+ de 1601 €	133 €	+ de 2820 €	341 €
+ de 1677 €	143 €	+ de 2897 €	357 €
+ de 1753 €	154 €	+ de 2973 €	372 €
+ de 1829 €	165 €	+ de 3049 €	387 €

Salaire supérieur à 3125 € ajouter 30 € par tranche de 153 €

Adhésion Ré-adhésion
 (A compléter si modification)

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Situation professionnelle

Actif(ve) Retraité(e) Temps complet Temps partiel (Quotité : . . .)

Corps (Instit, PE, Certifié, Agrégé, OEA, SASU, PLP, MI-SE,...) :

Informations complémentaires (ZIL, Brigade, AIS, TZR, matière enseignée ...) :

Etablissement d'exercice

Nom :
 Adresse :
 Code postal : Commune :

INTERNET Je souhaite recevoir et donc être abonné(e) à la liste de diffusion/discussion correspondante :

les informations locales (Var, académie de Nice, collectifs locaux ...)

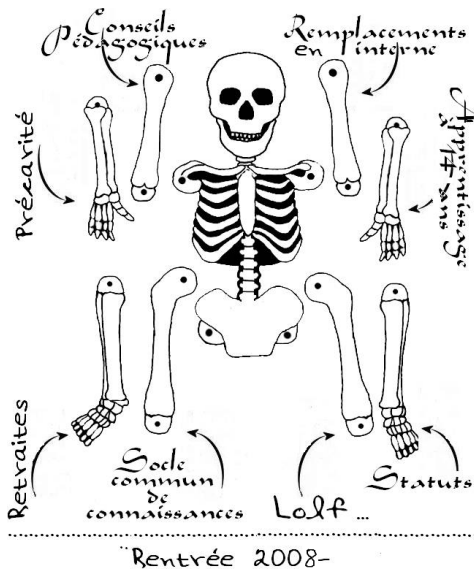
toutes les informations (fédération et autres syndicats SUD Education, union syndicale Solidaires 83 et national, collectifs nationaux ...)

SUD Education Var pourra utiliser ces renseignements pour m'adresser ses publications. J'autorise SUD Education Var à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés, dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à SUD Education Var.

Date : **Signature :**

La cotisation annuelle à SUD Education représente entre 0,4 et 1,2 % du salaire net annuel et 2/3 de cette cotisation sont déductibles de l'impôt sur le revenu

Suppressions postes rentrée
2008-2009. pages 2 et 3



Privatisation euh... autonomie de
l'Université de Toulon et du Var page 6

**BIENVENUS DANS UNE UNIVERSITE
EN VOIE DE PRIVATISATION !**



Base élèves,
nous, on ne s'en fiche pas!
pages 4 et 7



éducation Sud 83

Bulletin d'information de
SUD Education 83

n°28

Bimestriel
Janvier-Février 2008

Imprimé par nos soins
Directrice de la publication : Gema Martinez
Prix : 1 € - Abonnement 3 €/ an
N°CPPAP : 0208 S 06377

Dispensé de timbrage

TOULON CTC

P

PRESSE

DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

SUD Education Var
1 Rue Muscatelli 83000 Toulon
Tél / Fax : 04 94 21 81 89
Mél : contact@sudeduc83.org
Site : www.sudeduc83.org

Sommaire

Page 1 : Edito :
Page 2 et 3 : Suppressions de postes rentrée 2008.
Page 4 et 7 : Base élèves
Page 5 : .Heures sup : pétition.
Page 6 : LRU à l'UTV (Université de Toulon et du Var).
Page 8 : AE et AP même galère.
Page 9 : SUD Rail (élections). SUD MGEN (licenciements)

Union
syndicale
Solidaires 83